

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 15/05/2019  
 Extrait : 23/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
 Présents : 27  
 Votants : 31

Délibération :

**N° DEL\_2019\_057**

OBJET :  
 Avenant mandat d'étude CAP  
 METROPOLE - Renouveau urbain du  
 centre-ville (Annexe 09-01)

**Séance du 22 mai 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

**Rappel et référence(s) :**

La ville de Rive de Gier a confié à Cap Métropole le suivi et l'encadrement d'études portant sur la définition du projet de revitalisation du centre ville, à travers une convention de mandat d'études présentée en Conseil Municipal du 28 juin 2018 (DEL n°2018-052).

Dans cette convention, une enveloppe financière prévisionnelle de 115 000,00 € HT a été allouée pour la mise en œuvre de différentes études devant permettre une meilleure lisibilité opérationnelle du plan guide PRIR :

- Étude urbaine sur les différents secteurs du PRIR (Notre-Dame, Boirie, Le But/Baldehyrou, Richarme...) permettant de préciser les périmètres et la nature exacte des interventions;
- Études de faisabilité de restructuration d'immeubles stratégiques (ex : 2 rue E.Combes)
- Élaboration d'une stratégie foncière (volume d'acquisition, opérateur immobilier, etc..);

Suite à consultation de maîtrise d'œuvre, il est apparu que le montant prévisionnel de 115 000,00 € HT était sous dimensionné. En effet, après concertation avec la collectivité, une décision de Monsieur le Maire le 19 septembre 2018 (n° DEC-2018-052) a autorisé Cap Métropole à attribuer une étude urbaine pour un montant supérieur à l'estimation inscrite dans la convention (121 750,00 € HT).

**Contenu**

Au vu des écarts entre les montants des marchés attribués et ceux inscrits dans la convention de mandat d'études, il apparaît nécessaire de passer un avenant à la dite convention afin de permettre :

- **L'ajustement du montant prévisionnel des études;**

Suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement "GAUTIER+CONQUET/OGI/TRANSITEC/GEO EXPERT" pour un montant de 121 750,00 € HT, l'article 3 de la convention de mandat précisant l'estimation financière prévisionnelle de cette étude (80 000,00 € HT) doit être modifié et se trouve ainsi augmenté de 41 750,00 € HT.

- **L'ajustement des missions et intégrations des prestations en plus value;**

Dans le cadre du marché attribué au groupement "GAUTIER+CONQUET/OGI/TRANSITEC/GEO EXPERT", la Ville a souhaité approfondir la question d'usage du stationnement. Aussi, le bureau d'études TRANSITEC co-traitant de l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé une étude plus précise quant à l'utilisation des espaces de parking du centre-ville à travers :

- Un relevé d'enquêtes rotation sur 2 zones de stationnement représentatives permettant d'appréhender le poids des différents types d'usagers,
- Une enquête sur le stationnement des personnes,
- Le traitement des enquêtes rotation sous logiciel TICPARC/Analyse des résultats et mise en perspective par rapport à l'étude en cours.

Cette étude complémentaire représente un coût supplémentaire de 2 700,00 € HT

- **La fixation d'un nouveau montant du marché.**

Le montant initial de l'enveloppe financière fixée dans la convention de mandat d'études est modifié comme suit :

- Montant de l'enveloppe financière initiale : 115 000,00 € HT
- Montant du présent avenant n° 1 : 44 450,00 € HT
  - Ajustement du montant des études : 41 750,00 € HT
  - Ajustement des missions et intégrations des prestations en plus-value : 2 700,00 € HT
- Montant de l'enveloppe financière (avenant compris): 159 450,00 € HT

**L'avenant objet de la présente ne sollicite aucune évolution des honoraires pour le compte de Cap Métropole.**

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les termes de l'avenant à la convention de mandat d'étude entre la SPL "Cap Métropole" et la Ville pour la conduite des études pré-opérationnelles du projet de renouvellement urbain du centre-ville;
- d'autoriser M.le Maire à signer cet avenant.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

- valide les termes de l'avenant à la convention de mandat d'étude entre la SPL CAP METROPOLE et la Ville pour la conduite des études pré-opérationnelles du projet de renouvellement urbain du centre-ville,
- autorise M. le Maire à signer cet avenant.

**S'abstenant : 7**  
**Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE, Dany**  
**TRAMONTANA**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
pour copie conforme,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean-Claude CHARVIN**